

Produire et travailler	
Objectifs	Propositions
Transformer l'outil de production Favoriser une production plus responsable, développer les filières de réparation, de recyclage et de gestion des déchets	• Augmenter la longévité des produits et réduire la pollution à la conception • Faire respecter la loi sur l'interdiction de l'obsolescence programmée • Rendre obligatoires la possibilité de réparation des produits manufacturés qui sont vendus en France, la disponibilité des pièces détachées d'origine pendant une durée définie. Mettre en place et à proximité des filières et ateliers de réparation, et rendre accessibles les services après-vente • Rendre obligatoire le recyclage de tous les objets en plastique dès 2023, supprimer tous les plastiques à usage unique dès 2023, développer le recyclage des autres matières • Durcir et appliquer la réglementation sur la gestion des déchets
Développer et soutenir l'innovation de la transition	• D'ici à 2025, tout soutien à l'innovation doit s'inscrire dans une logique de sortie d'un modèle basé sur le carbone
Organiser et soutenir le financement de la transformation de l'outil de production des entreprises dans le cadre de la transition écologique	• Réglementer l'utilisation de l'épargne gérée par la Caisse des dépôts et consignations et les banques pour financer des investissements verts • Les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels participeront à l'effort de financement collectif de la transition écologique, à hauteur de 4 % du montant des dividendes distribués, chaque année
Tracer l'impact des émissions, renforcer les obligations relatives aux exigences environnementales et conditionner les financements selon des critères verts Ajouter un bilan carbone dans le bilan comptable	• Élargir le périmètre de reporting au secteur financier, renforcer les obligations de rapportage au secteur de la finance • Bonus pour les entreprises ayant une évolution positive. Conditionner les aides publiques à l'évolution positive du bilan gaz à effet de serre
Protection des écosystèmes et de la biodiversité	• Création de Cours départementales de l'environnement et des travaux publics et privés en vue d'encadrer l'activité d'exploitations polluantes • Traiter la « nocivité » — OGM et principe de précaution — prévention • Traitement des déchets et des produits • Traitement des eaux

	• Exploitation et gestion des forêts • Moratoire sur l'exploitation industrielle minière en Guyane • Prévention des espaces aquatiques et modification de leur exploitation
Mieux prendre en compte les émissions de GES liées aux importations dans les politiques européennes	• Ajustement carbone aux frontières de l'UE et prise en compte des enjeux de redistribution pour éviter de peser sur les ménages les moins favorisés
Encourager la sobriété énergétique Production, stockage et redistribution d'énergie pour et par tous	• Amélioration de la gouvernance territoriale / régionale • Participation des citoyens, entreprises locales, associations locales et collectivités locales aux projets énergie renouvelable • Développer l'autoconsommation
Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux	• Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux